

4ème Tournoi d'Octobre rose en double du BCV

Règlement particulier

1. La compétition est autorisée par la FFBAD sous le numéro 2600049 et se déroule selon les règles fixées par elle (voir le règlement général des tournois).
2. Ce tournoi se déroulera les 17 et 18 octobre 2026 au Gymnase Châteaubriand rue de Beaulieu - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de toute catégorie d'âge à partir des minimes et de classement R4/5/6, D7/8/D9, P10/P11/P12 et NC licenciés de la FFBAD ayant une licence compétition valide à la date de prise en compte du classement CPPH (en date du 03/10/2026).
4. Le juge-arbitre est M. Jean-Marc WEINLING. Ses décisions sont sans appel.
5. Le GEO est M. Denis ROUGER.
6. Les matchs sont joués en deux sets gagnants de 15 points.
7. Les matchs sont organisés par poule de 4, 5 ou 6 puis par élimination directe en phase finale, ou par poule unique de classement.

8. Les tableaux (Double Hommes, Double Dames et Double Mixte) seront décomposés en séries selon le classement CPPH des inscrits (en date du 03/10/2026).
9. Certains tableaux pourront être regroupés, ou, au contraire, limités en cas de surnombre, voir même supprimés si le nombre d'inscrits est insuffisant.
10. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux maximum dans la même catégorie ou dans des catégories différentes dans le respect d'un écart maximum de 1000 points entre le moins bien classé et le mieux classé du tableau (au sein d'une paire ou entre adversaires).
Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.
Cas particulier, si le joueur le moins bien classé a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
11. Les joueurs peuvent s'inscrire en double ou/et en mixte, les doubles hommes et dames ayant lieu en intégralité le samedi, les doubles mixtes le dimanche.
12. Les convocations seront envoyées par mail à l'adresse du joueur via le logiciel Badnet.
Elles seront également mises en ligne sur Badnet et via l'application Ebad. En cas de plusieurs notifications, ne tenir compte que de la dernière convocation en ligne ou envoyée.
13. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec accord du juge-arbitre.
14. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
15. La saisie des scores se fera par tablette électronique mise à la disposition des joueurs à côté de la table de marque ou en ligne par smartphone.
16. Tout joueur ou paire non présent sur le terrain dans un délai de 5 minutes après l'annonce de son match risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre, et ce, **quel que soit le stade de la compétition.**
17. Les joueurs disposent de 3 minutes à l'annonce de leur match pour s'échauffer. Le temps de repos entre les 2 matchs est de 20 min minimum, Ce temps ne peut être réduit que sur demande expresse du joueur concerné. Il peut être allongé à la demande du juge-arbitre.
18. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant le match sauf accord de l'arbitre ou du juge-arbitre.
19. Tous joueurs forfaits seront gérés conformément à l'article 2.17 du RGC. Ces derniers devront justifier du forfait volontaire auprès de la ligue.
20. Tout joueur désirant s'absenter durant le tournoi devra en informer la table de marque et avoir l'accord du JA.
21. Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au $\frac{1}{2}$ finales. En cas de désaccord, le volant officiel sera imposé soit RSL TOURNEY 3.
22. Les volants touchant un élément de la structure du gymnase (ex : aérotherme) seront comptés « let » au service puis faute en jeu.

23. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les conseillers des joueurs entre les sets.
24. Une tenue de badminton conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain.
25. **Le nombre de participants est limité à 120 joueurs maximum.** Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée une fois le paiement validé. Pour une équipe de double, la date de prise en compte correspond à celle du dernier joueur inscrit. En cas de dépassement de ce nombre d'inscrits, une liste d'attente par série sera créée lors de la confection de celles-ci.
26. La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 03 Juillet 2026 à 00 : 00. La date limite d'arrivée des inscriptions est fixée au 03 Octobre 2026 à 00 : 00. Le tirage au sort sera effectué le 10 Octobre 2026.
27. Tout joueur inscrit au tournoi doit payer 18€ pour un tableau et 22€ pour deux tableaux (2€ par inscription seront reversé à l'association gérant l'évènement national Octobre rose). Le joueur devra faire son règlement via l'application Ebad ou sur le site badnet **en même temps** que son inscription.
28. En cas d'annulation du tournoi avant le début de celui-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
29. En cas d'interruption définitive du tournoi au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint, les inscriptions ne seront pas remboursées.
30. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort, les droits d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.
31. Dans tous les autres cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Les joueurs « forfait » devront le justifier lors de la compétition au juge-arbitre du tournoi ou au plus tard 5 jours suivant le tournoi auprès de la ligue de Bourgogne Franche Comté à l'adresse mail clot@lbfcbad.fr.
32. Les forfaits non justifiés s'exposent aux sanctions prévues dans le document officiel « gestion des forfaits ». En cas de forfait, le joueur pourra être remplacé par tout autre joueur de niveau équivalent, conformément à la liste d'attente établie par le juge-arbitre du tournoi (sans que cela ne modifie les têtes de séries).
33. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.
34. La liste des joueurs ou des paires est ordonnée en fonction du classement CPPH connu j-14 à la date du tournoi, en fonction de la moyenne au classement permanent par points et à l'appréciation du juge-arbitre.
35. Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double et mixte en cas de recherche de partenaire.
36. **Aucune contrainte horaire (jour et heure) ne sera acceptée. Les joueurs s'inscrivant à ce tournoi s'engagent à être présents à l'heure indiquée de leur match quelque soit le jour.**
37. Les joueurs doivent se présenter à l'accueil munis de leur licence compétition au moins **45 minutes** avant l'heure prévue de leur 1^{er} match.

38. Tout joueur inscrit adhère entièrement à ce règlement et certifie s'y conformer.
39. Les pompiers sont prévenus de l'organisation de notre tournoi.
40. En cas de la crise sanitaire, un protocole COVID ou autre pourra être mis en place en fonction des directives gouvernementales, de la FFBAD et de la commune de Villeneuve sur Yonne. Il sera affiché à l'entrée du gymnase et sera fourni avec l'envoi des convocations au responsable inscrit sur la feuille d'inscriptions. De par son inscription tout joueur s'engage à respecter ce protocole.
41. Produits dopants :
Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage doit établir une DUT (Demande d'utilisation thérapeutique) selon le process décrit sur le site de cette Agence. Cette DUT doit être présentée au Juge-Arbitre à son arrivée dans le gymnase.
42. Suite à la création d'une page Facebook (Badminton Club Villeneuvien BCV 89) et d'un site internet, des photos du tournoi seront mises en ligne. Toute personne participant au tournoi reconnaît être d'accord à la diffusion de toute photo prise lors de cette manifestation.
43. Des récompenses sous forme de bons d'achats et lots pour un montant total minimum de 1500€ seront distribuées aux vainqueurs et finalistes.
44. Rappel pour les participants mineurs à la compétition : "Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs", cet adulte sera en particulier responsable du bon usage des lots offerts pouvant contenir de l'alcool.
45. Le Badminton Club Villeneuvien décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Ceux-ci sont sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire.
46. Comme dans tout lieu public fermé, il est interdit de fumer et/ou vapoter dans l'enceinte du gymnase (aire de jeu / couloirs / buvette / toilettes / vestiaires / douches / gradins ...), en cas d'infraction le joueur pourra se faire exclure du tournoi par le juge arbitre.

